INSTITUT Pasteur

Centre National de Référence de la peste et autres yersinioses

Institut Pasteur
28 rue du Dr Roux – 75724 Paris cedex 15
Téléphone : 01-45-68-83-27 - **e-mail** : cnr.yersinia.mssante@pasteur.fr
Drs Anne-Sophie LE GUERN - Cyril SAVIN – Javier PIZARRO-CERDA

IDENTIFICATION DES YERSINIA pour les souches d'origine humaine

Cette fiche remplie doit obligatoirement accompagner la souche à identifier.

Renseignements sur le laboratoire expéditeur :

Nom complet : .....
Adresse : .....
Ville : ..... Code postal : |_|_|_|_|_|
Tel : .....

Renseignements sur la souche :

N° de la souche expédiée : ..... **Date du prélèvement** : |_|_| / |_|_| / |_|_|

Origine du prélèvement : ☐ Selles ☐ Sang ☐ Ganglion ☐ Autres : .....

Méthodes de détection : ☐ PCR multiplex. Si oui : Kit ..... Résultat : .....
☐ Coproculture

Renseignements sur le patient :

Nom de naissance, Prénom : .....

Sexe : ☐ M ☐ F **Date de naissance** : |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|

Matricule INS : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| **NIR** ☐ **NIA** ☐

Code postal (lieu de résidence) : |_|_|_|_|_|

Cas : ☐ Isolé

☐ Groupés : nombre de cas : ..... ☐ familiaux ☐ scolaires ☐ crèche ☐ autres : .....

Tableau clinique : *cocher les cases* O *pour oui,* N *pour non*

Symptômes : Diarrhée : O N Fièvre : O N Douleurs abdominales : O N
Arthralgies : O N Signes cutanés : O N Septicémie : O N
Vomissements : O N Précisions : .....

Intervention chirurgicale consécutive à l'épisode actuel : ☐ Non ☐ Oui : .....

Terrain : Diabète : O N Cirrhose : O N Cancer : O N VIH : O N
Thalassémie : O N Hémochromatose : O N HLA B27 : O N Crohn : O N
Autres : .....

Évolution : ☐ Non prévisible ☐ Guérison ☐ Persistance des signes ☐ Décès

Traitement : .....

Autres germes isolés simultanément : ☐ Non ☐ Oui : .....

Le CNR exerce des missions de Santé publique grâce au matériel biologique transmis et aux renseignements les accompagnant. Ces activités sont assumées à titre gracieux sous réserve du respect des modalités d'expédition des souches et de la fourniture des renseignements se référant à ces produits biologiques. Le directeur du CNR est seul juge de la finalité des actes qu'il effectue et de leur gratuité.
Le CNR de la peste et autres yersinioses est informatisé. Cependant, n'ayant pas de contact direct avec les patients qui s'adressent à votre laboratoire, nous vous remercions d'informer ceux-ci de leur droit d'accès et de rectification des informations les concernant (Loi N°78-17 du 06 janvier 1978)